

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

	<i>Page</i>
<u>CONSEIL PROVINCIAL</u>	
<u>QUESTIONS&REPONSES AU COLLEGE PROVINCIAL :</u>	
Question de M. Parmentier L., Conseiller provincial, concernant : « Les grottes de Lascaux, futur domaine provincial hainuyer ? ».	<u>229</u>
Question de M. Parmentier L., Conseiller provincial, concernant le programme « HORIZON EUROPE ».	<u>232</u>

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR 10 Collège-2023

Question de M. Luc PARMENTIER, Conseiller provincial.

Concerne : Les grottes de Lascaux, futur domaine provincial hainuyer ?

« Chers Membres du Collège provincial,

Ce 19 juin 2023 à midi, une camionnette de la Province de Hainaut était garée sur le parking réservé au camping-car du site des grottes de Lascaux. (Voir photos annexées)

Pourriez-vous me faire connaître le motif de cette présence dans un lieu si éloigné de Mons (750 Km ou plus de huit heures de route) ou du château de Collonges (450 Km ou 5 heures de route) ?

La province de Hainaut serait-elle intéressée par la gestion des grottes de Lascaux ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »



Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

En séance du 30 mars 2023, le Collège provincial autorisait l'organisation, par l'IMP le Roseau vert, d'un séjour en Dordogne du 17/06 au 23/06/2023, pour 6 bénéficiaires du SRA.

Les objectifs pédagogiques de ce séjour étaient de marier randonnées, visites artistiques en vue de prospection pour l'atelier et de sites touristiques, moments de détente et découverte de la gastronomie locale.

Le calendrier des activités comprenait, notamment, une visite des grottes de « Lascaux 4 ».

Vous conviendrez que la présence des véhicules provinciaux est justifiée par le transport des participants.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 17 juillet 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

QR 11 Collège-2023

Question de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.

Concerne : programme HORIZON EUROPE

« Chers Membres du Collège provincial,

Le programme HORIZON EUROPE propose de nombreux appels à projets que référence NCP Wallonie dont la finalité (gratuite) est de conseiller, orienter et proposer une aide personnalisée pour monter tout projet visant un financement auprès de la Commission européenne dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

Les thématiques ouvertes et à venir des appels à projets d'HORIZON EUROPE sont : Health - NCP (ncpwallonie.be).

Les priorités d'HORIZON EUROPE en santé concernent :

- La santé tout au long de la vie
- Les déterminants en matière de santé environnementale et sociale
- Les maladies rares et non transmissibles
- Les maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées
- Les outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée
- Les systèmes de soins de santé.

Ces appels à projets invitent clairement au partenariat entre l'entreprise, le monde académique, les services publics, etc.

Les Membres du Collège pourraient-ils me faire savoir si notre Province au sens large compte rentrer un ou des projets dans le cadre de ces appels ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations. »

Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,
Monsieur Parmentier,

Votre question écrite est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Au niveau de l'Observatoire de la Santé du Hainaut, nous avons opté pour la remise de projets dans le cadre du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Concernant le premier appel Interreg VI, notre projet n'a pas été retenu.

Néanmoins, nous poursuivons les collaborations avec les partenaires du projet afin de répondre au second appel à projet. Notre projet s'intitule "ATIVES - Approches Transfrontalières des Inégalités et Vulnérabilités en Environnement et Santé".

Pour ce qui est du programme Horizon Europe, nous avons été contacté par l'UMons en 2021 pour le dépôt d'un projet dans le cadre de ce programme. Il y avait également des partenaires universitaires de France et d'Italie.

La construction du projet n'a finalement pas abouti.

Le programme Horizon Europe est très exigeant sur les critères "Recherche et Innovation", ce qui dépasse le cadre des missions de l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l' Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le 28 août 2023.

Le Directeur général provincial

(s) S. UYSTPRUYST